ANNEXE 1 document à retourner impérativement

Avant le **06/12/2021** pour la période de voyage du 01/04/2022 au 31/10/2022

Avant le **04/02/2022** pour la période de voyage du 01/11/2022 au 31/03/2023

CONGES BONIFIES : DESTINATION ET DATES DU VOYAGE en application des articles 6 et 8 du décret n°78-399 modifié

A destination de (1) :

☐ LA RÉUNION ☐ GUADELOUPE ☐ ST PIERRE ET MIQUELON

☐ GUYANE ☐ MARTINIQUE ☐ MAYOTTE

☐ WALLIS ET FUTUNA ☐ POLYNÉSIE FRANÇAISE ☐ NOUVELLE-CALÉDONIE

Date de départ (2)	Date de retour

A – INFORMATIONS SUR L'AGENT DEPOSANT LA DEMANDE DE CONGE BONIFIE

NOM * ..... PRENOM * .....

DEPARTEMENT ET COMMUNE DE NAISSANCE * .....

GRADE / DISCIPLINE* .....

Nom et adresse de l'établissement d'affectation au **01/09/2021** * .....

.....

B – INFORMATIONS SUR LES AYANTS-DROITS (MEMBRES DE LA FAMILLE ACCOMPAGNANT L'AGENT PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION)

NOM PRENOM	Degré de parenté	Date de naissance	Voyage aller le	Voyage retour le

---

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

(2) Le départ ne pourra pas avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'arrêté d'ouverture des droits au congé bonifié

*** Toutes les lignes doivent être renseignées**